

--- MOTION ---

**Sur la fermeture de classes dans le 1^{er} degré
et en collèges à la rentrée 2021**

Après le Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) du 19 février 2021, la direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) de Meurthe-et-Moselle a publié l'arrêté portant décision d'implantations et de retraits d'emplois d'enseignants du 1^{er} degré pour la rentrée 2021. Cette nouvelle carte scolaire acte sur l'ensemble du département le retrait total de 70 postes d'enseignants, c'est-à-dire **la fermeture de 70 classes du 1^{er} degré à la rentrée 2021**.

Les fermetures de classe dans le 1^{er} degré devraient concerner *in fine* :

- 23 postes en écoles pré-élémentaires,
- 19 postes en écoles élémentaires,
- 18 postes en écoles primaires,
- 9 postes liés aux regroupements pédagogiques intercommunaux,
- 1 poste de maître supplémentaire anglais.

La carte scolaire a été établie selon le cadre fixé par la direction des services départementaux de l'Education nationale, incluant des seuils d'ouverture et de fermeture définis selon le zonage de l'école (REP/REP+, communes rurales) et le cycle d'enseignement concerné. Si quelques adaptations ont été étudiées, cette réorganisation fait fi du contexte dans lequel s'inscrit sa mise en œuvre.

En effet, la crise sanitaire que nous traversons demande qu'une attention toute particulière soit portée en direction des élèves au travers du respect des distanciations physiques, du non-brassage des classes, du port du masque, des absences dues à la Covid-19...

Depuis un an maintenant et jusqu'à aujourd'hui, ces bouleversements rythment le quotidien des enfants, perturbent leurs apprentissages, leur vie en collectivité et mettent à mal les plus fragiles d'entre eux.

Dans ces circonstances, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a lourdement investi pour permettre des conditions sanitaires propices aux enseignements dans les collèges.

Il nous paraît nécessaire et indispensable de consolider nos moyens, aussi bien matériels qu'humains pour mieux accompagner les enfants et leur assurer à minima des conditions d'apprentissage adaptées à la situation.

A ce stade, provoquer des surcharges de classes et des dégradations dans les conditions d'accueil à la rentrée prochaine ne nous semble pas envisageable.

C'est pourquoi les élus du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, considérant :

- la dégradation depuis de nombreuses années des conditions de travail des personnels et des élèves de l'Education nationale du fait des différentes réformes successives qui ont aggravé la réduction des moyens alloués tant en matériel qu'en ressources humaines ;
- la période difficile que traversent les enfants et leurs familles depuis le début de la pandémie et plus particulière lors du premier confinement ;

- les conséquences directes et indirectes du premier confinement et du climat anxigène créé par la crise sanitaire sur le développement des enfants et sur leurs apprentissages ;
- les conditions difficiles d'apprentissage pour les élèves et d'exercice pour les équipes éducatives et encadrantes, amplifiées par les contraintes sanitaires et par le déploiement de protocoles sanitaires renforcés ;

Demandent :

- une meilleure anticipation de la concertation initiale avec les élus et représentants des communes concernées par des retraits de postes, permettant de travailler par secteurs sur une organisation globale amenant une pérennité des classes et des effectifs sur le long terme ;
- la prise en compte du vote sur la carte scolaire 2021 des représentants des communes, du département, des parents d'élèves et des organisations syndicales au CDEN (15 votes contre, 7 abstentions et 2 votes pour) dans l'établissement de la carte scolaire finale.

Tandis que l'ordre du jour du prochain CDEN concernera la carte scolaire des collèges, les conseillers départementaux de Meurthe-et-Moselle s'inquiètent des prévisions de fermeture de classes dans le 2nd degré, et plus particulièrement dans les collèges.

Les conseillers départementaux de Meurthe-et-Moselle demandent également au directeur des services départementaux de l'Education nationale :

- De réévaluer l'ensemble des décisions de fermetures de classes à la rentrée scolaire 2021 ;
- De prendre en considération la demande de moratoire sur les fermetures de classes impactant les différents cycles scolaires, du 1^{er} degré au collège, à la rentrée 2021.